

Le « mariage » homosexuel

Les chiffres

Le présent article s'appuie sur l'expérience de quatre pays proches de la France ayant légalisé le « mariage » homosexuel et pour lesquels nous disposons de données chiffrées. Ce sont les quatre pays qui ont été les précurseurs pour le « mariage » homosexuel : les Pays-Bas en avril 2001, la Belgique en janvier 2003, le Canada en juin 2005 et l'Espagne en juillet 2005. Pour le Canada nous ne possédons des données que pour le Québec.

Nous analyserons successivement le mariage et le divorce.

A/ Le « mariage » homosexuel : un démarrage poussif

Introduit à grand renfort de publicité laissant supposer une énorme attente, la légalisation du « mariage » homosexuel n'a pas conduit ceux-ci à se précipiter à la mairie.

Aux Pays-Bas, pays précurseur, 2 400 couples homosexuels sont venus se « marier » représentant cette année-là 3% des mariages.

En Belgique ils étaient 2 138 couples, représentant 5% des mariages.

En Espagne ils étaient 1 275 couples venus se « marier » entre le 3 juillet 2005 et le 31 mai 2006, représentant 0,6% des mariages.

Au Québec, ils étaient 250 couples la première année représentant 1% des mariages.

A part la Belgique, pays où les homosexuels semblent plus nombreux, l'accueil a donc été tout à fait différents de ce que laissait prévoir l'activisme des mouvements gays.

B/ La situation récente

Le tableau ci-dessous nous donne une photo de la situation du « mariage » homosexuel en 2010 après quelques années de mise en route.

Pays en 2010	« Mariage » deux hommes	« Mariage » deux femmes	Total des mariages	Part des « mariages » homos	Tendance
Belgique	1 062	1 102	42 159	5,1%	Stable
Pays-Bas	660	694	74 399	1,8%	Stable
Espagne	2 216	1 367	170 815	2,1%	Croissante
Québec	281	234	22 684	2,3%	Stable
Total 4 pays	4 219	3 397	310 057	2,5%	

Dans une tendance générale à la baisse du mariage, les couples homosexuels représentent 2,5% des mariages. On notera qu'en France, le PACS entre homosexuels représentait 1,8% du total des unions contractées en 2011.

Une autre façon d'évaluer la place du « mariage » homosexuel est d'en comparer le nombre à l'ensemble de la population.

Sur le tableau ci-contre, on voit que la Belgique tient une place à part avec deux fois plus de mariages que dans les autres pays.

Pays en 2010	Population	« Mariages » homos pour 100 000 habitants
Belgique	10 835 900	20
Pays-Bas	16 575 000	8
Espagne	45 900 000	8
Québec	7 905 000	7
Total 4 pays	81 215 900	9

Sources : offices statistiques des pays concernés

Analysons plus en profondeur le cas de la Belgique.

Comme chacun le sait, la Belgique est constituée de 3 régions : la Flandre, la Wallonie et Bruxelles qui est un îlot francophone au milieu du pays flamand.

Provinces de Belgique en 2010	Population	« Mariages » homo sexuels	Taux pour 100 000 habitants
Anvers	1 744 862	448	26
Bruxelles	1 089 538	290	27
Brabant flamand	1 076 924	223	21
Brabant wallon	375 515	56	15
Flandre occidentale	1 159 366	278	24
Flandre orientale	1 432 326	340	24
Hainaut	1 309 880	181	14
Liège	1 067 685	144	13
Limbourg	838 505	136	16
Luxembourg	269 023	33	12
Namur	472 281	35	7
Total de la Belgique	10 835 905	2 164	20

Source : office statistique belge

Les flamands sont très proches culturellement et sociologiquement des hollandais et les wallons sont proches des français.

Le paradoxe flamand : Dans les quatre provinces flamandes les taux sont très élevés : 26 à Anvers, 24 en Flandre et 21 en Brabant flamant. Ceci est à comparer au taux de 8 que l'on retrouve en Hollande de l'autre côté de la frontière soit trois fois moins.

A Bruxelles, capitale de l'Europe, on trouve le taux le plus élevé, ce qui n'a rien d'étonnant si on compare à Paris par exemple.

En Wallonie, les taux sont deux fois plus bas avec une extrême dans la province de Namur.

C/ Que prévoir pour la France

En prenant le ratio de 9 « mariages » pour 100 000 habitant on arriverait à une prévision de 6 000 « mariages » homosexuel chaque année en France si la loi venait à être votée.

Ce chiffre est sans doute surestimé si on le compare aux 6 809 PACS conclus en France en 2011 par des couples homosexuels.

Si les députés socialistes obéissent à leur parti, une loi ouvrant le mariage aux homosexuels se traduirait par **quelques milliers de « mariages » homosexuels chaque année.**

D/ Le divorce

Pour le divorce des « mariages » homosexuels, nous ne disposons de données que pour la Belgique. Ces données ne concernent que les couples ayant quelques années de « mariage » compte tenu du caractère récent de celui-ci.

Avant d'analyser le divorce homosexuel en Belgique, il faut savoir que l'on divorce beaucoup plus en Belgique qu'en France : 70 divorces pour 100 mariages en Belgique de 2006 à 2010 et 52 divorce pour 100 mariages en France pour la même période.

On divorce donc 35% plus en Belgique qu'en France

Le tableau ci-dessous compare les divorces en Belgique suivant les types de couples ayant entre 1 et 5 ans de mariage.

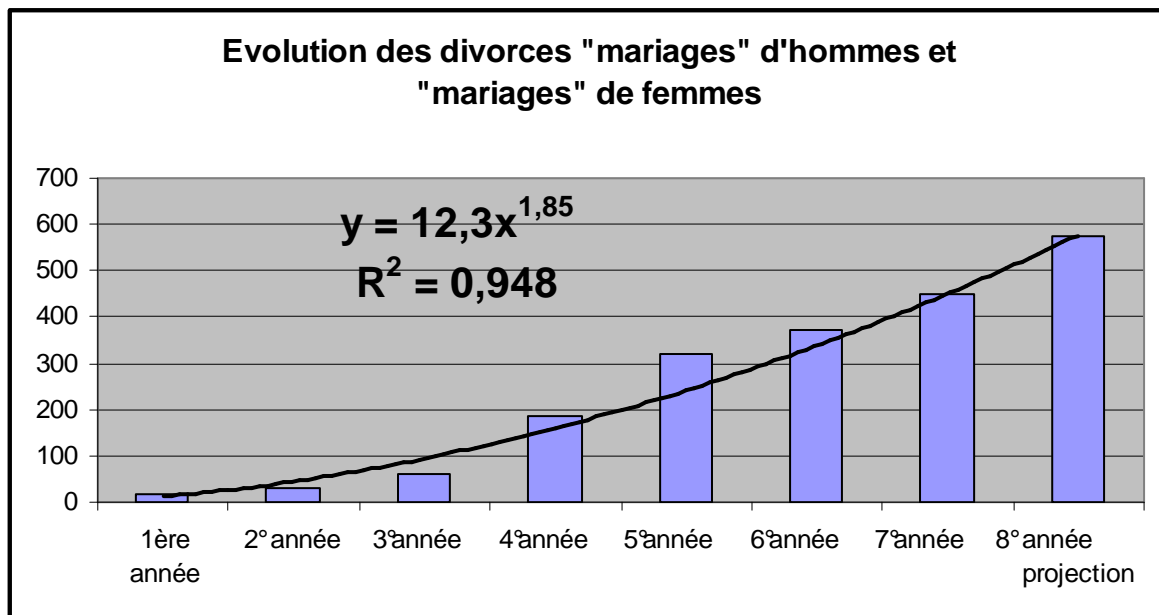
Divorces en 2010 chez les couples mariés de 2005 à 2009 inclus	Nombre de couples	Divorces	Divorces pour 1000 couples	Ecart par rapport aux couples classiques
Couples classiques	222 431	6 245	28	---
Couples homme homme	5 821	197	34	21%
Couples femme femme	5 096	252	49	76%

Source : office statistique belge

Le tableau ci-dessus nous montre que les couples constitués de deux hommes divorcent 21% plus souvent que les couples traditionnels et les couples constitués de deux femmes divorcent 76% plus souvent que les couples belges traditionnels qui eux-mêmes divorcent déjà beaucoup plus que les français.

Une comparaison régionale ne peut malheureusement pas être effectuée car les données sont trop faibles pour être significatives.

On peut aussi regarder comment évolue dans le temps le nombre de divorces chez les couples homosexuels en Belgique :



Source : office statistique belge

Au cours des 7 premières années, le nombre de divorces a suivie une couple dont l'équation est donnée dans le tableau. Le coefficient R^2 de 0,948 montre que la modélisation est quasiment parfaite.

SI les courbes se prolongent on peut penser qu'en l'année 2020 il y aura autant de divorces que de « mariages » homosexuels.

Si nous voulons être modérés nous dirons que les chiffres ci-dessus nous montrent que en Belgique: **80 à 90% des « mariages » homosexuels se termineront par des divorces**

Si on extrapole les résultats de la Belgique au cas de la France on trouvera :

- un taux de divorces supérieur à 60% ($52\% \times 1,21$) chez les couples d'hommes
- un taux de divorces supérieur à 90% ($52\% \times 1,76$) chez les couples de femmes

Conclusion

L'expérience de quatre pays nous permet de prévoir quelques milliers de « mariages » d'homosexuels en France si la loi venait à être votée.

L'expérience belge nous laisse prévoir des taux de divorces extrêmement élevés, surtout chez les couples de femmes où il dépasserait 90%.